



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

NUMÉRO 228-2018

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2018

Règlement ordonnant des travaux pour le réaménagement de la montée Saint-Sulpice, phase II comprenant l'aménagement paysager et supersignalisation, une piste multifonction et trottoir, des travaux à la station de pompage et de déplacement de la ligne électrique et autorisant un emprunt pour ces fins d'une somme de NEUF CENT QUATRE MILLES SEPT CENT DOLLARS (904 700 \$), répartie sur une période de vingt (20) ans.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du soussigné situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 14 août 2018 et publié le 21 août 2018.

Serge Geoffrion
Directeur général et greffier par intérim